

SÉANCE DU 03 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

Étaient présents : Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, M. CHERBERO Betti, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MORTALENA Elisabeth, Mme OÇAFRAIN Diane, M. OÇAFRAIN Jean Paul

Absent(e)s:

Procurator(s) : Mme BIDART Leire à Mme AIRE Paxkalin

Était excusé :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 28 mai 2026 - Date d'affichage : 28 mai 2026

OBJET : ACQUITTEMENT DES FRAIS DE LA COMMISSION PATRIMOINE- NOMENCLATURE 7.10

Le Maire rappelle que la commission patrimoine a organisé une journée à Pampelune le 17 avril dernier en vue de l'exposition temporaire sur l'histoire de la basse Navarre Civivox Pompelo.

Des membres de l'association ont réglé les frais de restauration, de parking et de carburant alors que ces frais incombent à la commune.

M. le Maire propose donc de rembourser à

- ✎ M. MOUSQUES la somme de 186.20 €
- ✎ Mme OBIAGUE la somme de 36.00 €

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE ces remboursements

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 19

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 08/06/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 08/06/2026